

Proposition de poste d'assistant Spécialiste dans le Service de médecine de réadaptation respiratoire (SMR)-Expertise PREPAR (précoce post aigüe) Pitié Salpêtrière. CHU SORBONNE-Paris.

Sur une augmentation de l'activité et une nouvelle orientation du service vers le post aigu précoce (post- pneumologie ou post réanimation) notre SMR respiratoire-Sorbonne, propose un nouveau poste d'assistant spécialiste à partir de mai 2023.

Les caractéristiques du poste d'assistant spécialiste sont résumées dans les 2 document ci-joints C'est un poste très avantageux !

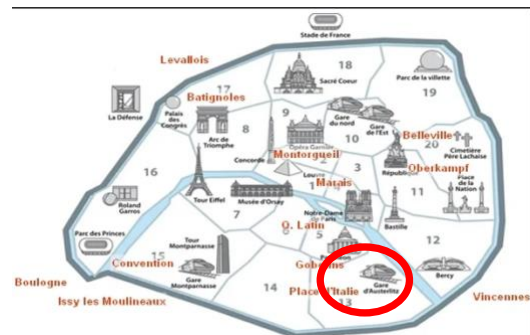
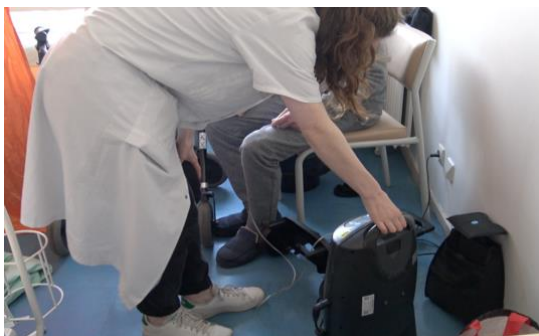
L'objectif de ce poste sera de vous former en 1 à 2 ans aux appareillages respiratoires de domicile (ventilation, O2, PPC, trachéotomies, aérosols, etc..), qui vous seront nécessaires tout le long de votre carrière, où que vous exerciez. Vous vous formerez aussi au handicap respiratoire, à son diagnostic (explorations diaphragmatiques, échographies thoraciques, bio-impédancemétries, polygraphies etc...) et à sa gestion, du post aigu au retour à domicile, de l'oxygène à l'hypnose... !

Vous apprendrez aussi, à gérer une équipe multidisciplinaire, avec de nombreux outils managériaux originaux. L'organisation de vos journées ne sera pas sous tension, car l'ensemble des lits est ouvert et l'équipe paramédicale est au complet, les moyens matériels et informatiques sont nombreux et quel que soit votre niveau vous bénéficierez d'un accompagnement pédagogique tout le long de votre assistantat.

Vous aurez besoin au quotidien de mobiliser toutes vos connaissances en pneumologie, savoir gérer des urgences, mais jamais dans le stress, tout en apprenant un nouveau champ de notre spécialité : le handicap respiratoire et ses appareillages. Des gardes sont possibles dans la réanimation ou le SRPR si désirées, mais non obligatoires.

Nous attendons ce poste depuis 2 ans, si vous n'êtes pas disponible pour mai 2023 et que vous êtes intéressé(e) quand même, postulez ! Nous pourrions vous attendre !

Si vous voulez avoir des renseignements auprès d'une ancienne assistante spécialiste, le Dr Raphaëlle Ohayon pourra répondre à vos interrogations sur raphaelle.ohayon@gmail.com



RESUME DES ATOUTS DU POSTE ASSISTANT SPECIALISTE SMR RESPIRATOIRE-CHU
SORBONNE PARIS

- [Gestion de l'insuffisance respiratoire sévère](#) : typologie de patients : insuffisants respiratoires sévères à très sévères (essentiellement BPCO), séquelles de post réanimation, quelques maladies neuromusculaires post stimulation phrénique
- [Formation en réadaptation respiratoire](#), pose des indications et des contre-indications, surveillance et coordination médicale
- [Travail en équipe multi professionnelle](#) un rôle de coordination de la réadaptation (interne, kiné, IDE, IPA, ergo, psycho, AS, tabacologue...) avec un personnel formé depuis une dizaine d'année à la pneumologie et la réadaptation
- [Adaptation des appareillages respiratoires](#) : ventilation non invasive et invasive sur trachéotomie (lecture de tracés ventilatoires, connaissance des machines de VNI/PPC...), indications de l'oxygénothérapie et connaissance des différents dispositifs (extracteurs fixe et portable, liquide), oxygénothérapie haut débit nasal
- [Prise en charge de la dyspnée](#) avec tous ses traitements symptomatiques
- Exploration de la [respiration au cours du sommeil](#) : lecture de polygraphie, capnographie
- [Gestion des patients d'un service de pneumologie](#) : des problématiques quotidiennes jusqu'aux urgences vitales (mais réanimation aidante et proche) : dyspnée, détresse respiratoire, exacerbations...
- [Recherche clinique](#) avec des protocoles en cours, sans obligation de s'investir
- [Accès au secteur 2](#) .
- [Formations \(DIU/DU\) autorisées et recommandées](#). Accès privilégié au DIUARD
- [STAFFs multidisciplinaires](#) : Travail en coopération avec le service de Pneumologie et [staff en commun](#) : réunion radio-clinique, RCP asthme, RCP PID/fibrose, séances hebdomadaires de bibliographie.
- [Développement en cours](#) de l'échographie thoracique et diaphragmatique et de l'hypnose

Equipe du SMR respiratoire :

1 PUPH, 1 PH, 1 interne selon les semestres (interCHU ou Dr Junior), 1 assistant spécialiste (+ 1 deuxième avec ce poste)

10 IDE et 9 AS, 1 cadre de santé, 1 assistante sociale, 1 ergothérapeute, 4 kinésithérapeutes, 1 psychologue, 1 tabacologue, 1 IPA, 1 TEC, 1 diététicienne et 1 chien.

Contact : jesus.gonzalez@aphp.fr

Assistant des hôpitaux spécialiste (AHS)

Destiné principalement aux jeunes praticiens à la suite de l'internat, le statut d'assistant des hôpitaux spécialiste est ouvert à toutes les disciplines, sans contrainte de délai après l'obtention de vos diplômes de docteur dans votre filière et de spécialité.

- **Conditions de recrutement** : le contrat d'AHS ne peut être conclu sans inscription à l'ordre professionnel dont vous relevez (numéro d'ordre + RPPS) en tant que praticien sénior.
- **Durée** : la durée minimale d'un contrat d'AHS est d'un an, la durée maximale de deux ans. Le contrat peut être renouvelé dans la limite totale de six ans.
- **Temps de travail** : les postes d'AHS sont des postes à plein temps. A compter de la seconde année, il est possible de solliciter un exercice à temps partiel
- **Secteur 2** : un exercice pendant deux ans en tant qu'AHS permet de s'inscrire par la suite en secteur 2 auprès de la CPAM.
- **Indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE)** : le statut d'AHS permet de bénéficier de l'IESPE (1010€ brut) lors d'un exercice à plein temps.
- **Remplacement** : lorsque vous exercez en tant qu'assistant spécialiste, vous avez la possibilité d'effectuer jusqu'à 30 jours de remplacement la première année, et jusqu'à 45 jours à partir de la seconde année, sous réserve de nécessités de service. Lorsque vous faites un remplacement, vous êtes placé en congés sans solde pour votre exercice hospitalier.
- **Rémunération** : votre rémunération nette mensuelle avant prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est de 3083 euros incluant l'indemnité d'engagement de service public exclusif pour les deux premières années.
- **Congés** : pour une année d'exercice à plein temps, vous disposez de 25 jours de congés annuels et 19 jours de RT
- **Formation** : vous disposez de 15 jours ouvrables d'absence par an pour assurer votre formation professionnelle continue.
- **Gardes et astreintes** : la participation à la permanence des soins est indemnisée sur la même base que les autres grades hospitaliers, soit 277€ brut pour une garde de nuit ou de dimanche en journée, 138€ brut pour une demi-garde ou samedi après-midi, 122€ brut pour une continuité de service
- **Références réglementaires** : articles R.6152-335 et suivants du code de la santé publique